

Nombre de conseillers  
En exercice : 27  
Présents : 22  
Procurations : 5  
Suffrages exprimés : 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/D/04/7-5/052

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACHAT DE MOBILIER A LA MEDIATHEQUE**

Le 14 avril 2023 à 18h30, le Conseil Municipal de SELLES-SUR-CHER dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Stella COCHETON, Maire.

Date de convocation : le 7 avril 2023  
Secrétaire de séance : Guy DOUSSAUD

**Présents** : Mesdames, Muriel BOISSONNET, Stella COCHETON, Angélique DUBÉ, Marie-José FERREIRA, Michelle GAUTHIER, Michelle MILLAN, Muriel PASQUER et Corine SERIEYS.  
Messieurs Bruno BERNARD, Grégoire BERT, Éric BOURNY, Michel CEPERO, Guillaume CLERC, Guy DOUSSAUD, Stéphane GARREAU, Bruno GIRARD, Gérard MARGOTTIN, Pascal MASSON, Nicolas MARTINS, Georges MOUSSIER, Vincent SOMMIER et Claude TESSIER.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mesdames Marie-Laure BERTHIER (pouvoir à Madame COCHETON), Magali BRIEUX (pouvoir à Madame DUBÉ), Suzanne DECHAMPS (pouvoir à Monsieur DOUSSAUD) Valérie PACAUD (pouvoir à Monsieur CLERC).  
Monsieur Philippe CHAMARD (pouvoir à Monsieur MOUSSIER).

Suite à l'obtention en 2022 de la subvention du CNL (Centre National du Livre) « aide au développement de la lecture auprès des publics spécifiques », nous avons mis en place une série d'actions à destination des publics dits empêchés :

- des actions de sensibilisation aux troubles dys,
- à la mise en place d'un fonds documentaire diversifié et adapté à différents types de handicaps

A ce jour, la médiathèque ne dispose pas de mobilier adapté pour mettre en valeur ce fonds. C'est pour cette raison que la ville de Selles-sur-Cher sollicite le Conseil Départemental, afin de finaliser le projet entamé avec la subvention du CNL.

Le mobilier sera mis en place à proximité des bandes dessinées enfants, des livres « premières lectures » ainsi que des romans jeunesse et ados (cf. croquis ci-joint).

Un temps de présentation sera organisé lors d'un café dys à la rentrée de septembre ou octobre 2023 avec pour objectif des rencontres autour des troubles dys (environ 1 fois par trimestre).

Le montant de ce mobilier s'élève à 1 754.16 € TTC. La municipalité complétera le budget d'achat de ce meuble. Le Département sera le seul autre financeur.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations

Le Maire, Stella COCHETON

Le Secrétaire de séance, Guy DOUSSAUD

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,  
Publié ce jour, le 20 avril 2023  
Date de mise en ligne sur le site internet, le 20 avril 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-041-214102428-20230414-2023\_D\_052-